

ORGANIGRAMME

Barreau du Québec

Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques

Le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques gère les affaires corporatives du Barreau, les dossiers de contentieux, d'exercice illégal et de recouvrement, les demandes de permis d'exercice et les demandes d'accès à l'information. Il est aussi responsable des dossiers législatifs, du droit professionnel et de la gestion de plusieurs groupes d'experts ainsi que des questions concernant l'équité et l'intelligence artificielle; il administre la gestion documentaire et les archives du Barreau.

École du Barreau

L'École du Barreau est la première institution d'enseignement postuniversitaire en Amérique du Nord qui se porte garante de la préparation et de l'insertion professionnelle des jeunes avocats dans une perspective de protection du public. Pour ce faire, l'École du Barreau assure la formation professionnelle des futurs avocats en vue de les préparer aux premières années de la pratique et à l'obtention du permis d'exercice.

Ressources humaines et matérielles

La Direction des ressources humaines et matérielles agit comme un allié pour les autres directions de l'Ordre en anticipant les besoins, en y répondant avec une approche et des pratiques novatrices axées sur les résultats et le mieux-être des employés.

Communications

La Direction des communications fait rayonner la mission du Barreau au moyen de stratégies médiatique et numérique. Il relaie ses messages, réalisations et activités auprès du public ainsi que ses opinions adoptées en vertu de son rôle sociétal. Il se charge aussi des communications avec les membres de la profession et les employés.

Technologies de l'information

La Direction des technologies de l'information soutient les opérations du Barreau et l'accélération de sa transformation numérique. Son secteur de l'exploitation veille à la stabilité des systèmes informatiques, au soutien aux utilisateurs et à la protection des données. Son secteur du développement est chargé de l'innovation technologique et du développement de nouvelles applications et de l'évolution des systèmes d'information.

Bureau du syndic

Le Bureau du syndic assure la protection du public. Il est responsable des enquêtes concernant la conduite dérogatoire des avocats, du dépôt des plaintes disciplinaires, et des enquêtes en matière de réinscription et de changement de statut. Il effectue la conciliation des comptes d'honoraires des avocats et offre un service d'information au public et aux membres de l'Ordre. Il intervient également dans le cadre de prises de possession et perquisitions.

Greffes

La Direction des greffes veille à l'administration et à la gestion des divers comités statutaires du Barreau, du service de réponse téléphonique Info-Barreau, de l'inscription au Tableau de l'Ordre et du renouvellement annuel ainsi que des différents registres : testaments et mandats en cas d'incapacité, exercice en société, comptes en fidéicommiss.

Finances

La Direction des finances planifie, dirige et coordonne l'ensemble des opérations reliées à la gestion financière et budgétaire du Barreau, de ses fonds et organismes affiliés. Il s'assure de l'enregistrement adéquat et conforme de l'ensemble des transactions reliées au cycle comptable et formule des recommandations stratégiques de natures financières aux instances décisionnelles.

Qualité de la profession

La Direction de la qualité de la profession chapeaute l'inspection professionnelle et la formation continue. Avec le Bureau du syndic, l'inspection professionnelle est l'un des instruments de contrôle de l'exercice de la profession par lesquels le Barreau du Québec s'acquitte de sa mission première. La formation continue vise à maintenir, mettre à jour, et améliorer les compétences professionnelles et déontologiques des membres.

Affaires d'assurance responsabilité professionnelle

La Direction des affaires d'assurance responsabilité professionnelle offre aux membres du Barreau une garantie d'assurance étendue pour les erreurs et les omissions pouvant survenir dans le cadre de la prestation de leurs services professionnels. Il dispense aussi des activités de prévention les aidant à mettre en place de meilleures pratiques pour éviter de commettre des erreurs susceptibles d'engager leur responsabilité professionnelle.

Affaires gouvernementales et institutionnelles

La Direction des affaires gouvernementales et institutionnelles coordonne les activités afférentes aux relations du Barreau avec le gouvernement et les institutions, conformément à son plan stratégique et à ses priorités en matière de développement législatif et réglementaire, ainsi qu'en matière de relations avec les partenaires de la justice.

Direction générale